PRÉFET
DU PAS-DE-CALAIS
Liberté
Égalité
Fraternité

DDTM du Pas-de-Calais
Service de l'Economie Agricole
100, avenue Winston Churchill - CS 10007
62022 ARRAS Cedex
tél : 03.21.50.30.42 courriel : bertrand.oste@pas-de-calais.gouv.fr

Programme d'aide aux investissements en équipements innovants favorables à la 3ème révolution agricole

Plan France 2030 (plan de souveraineté fruits et légumes y compris pommes de terre) - Matériel d'irrigation

Formulaire de présentation du projet destiné à la DDTM

(à joindre en complément des éléments demandés au paragraphe 5.1 de la décision n°INTV-SIIF-2023-68 de la Directrice Générale de FranceAgriMer du 20 décembre 2023)

1. Renseignements sur l'exploitation et les surfaces irriguées

Nom / raison sociale et adresse du demandeur :

N° SIRET :

N°PACAGE :

Tél : courriel :

Remarque : attention, les devis et pièces fournies dans le cadre de ce dossier doivent tous être au nom d'un même et seul demandeur.

SAU de l'exploitation : Ha

Surface totale irrigable avant la réalisation du projet : Ha

Cultures irriguées avant la réalisation du projet : ……

Surface totale irrigable après l'investissement : Ha

Parmi les surfaces nouvellement irriguées dans le cadre du projet, y-a-t-il des surfaces qui ont été irriguées par le passé et qui n'ont plus reçu d'irrigation depuis 2010.

☐ Oui Si oui, quelle surface est concernée : Ha Année de la dernière irrigation :

☐ Non

Cultures irriguées après l'investissement : …….

…….

2- Caractéristiques du projet

- ☐ Acquisition d'un nouveau matériel (non présent jusqu'alors sur l'exploitation)
- ☐ Renouvellement d'un équipement similaire pour un matériel plus performant
- ☐ Démarrage de l'activité d'irrigation avec un matériel efficient
- ☐ Autre (précisez) : ……..

Décrivez en quelques lignes votre installation actuelle :

Décrivez en quelques lignes votre projet et en quoi il va permettre de réaliser des économies d'eau
ex : meilleure connaissance de l'état hydrique des sols, des conditions météorologiques rencontrées sur les parcelles, amélioration de la gestion de l'irrigation...

Si remplacement ou renouvellement de matériel, indiquer ce que va devenir l'ancien matériel (vente, mise au rebus, redéploiement sur nouvelle parcelle, etc.)

3 - Origine de la ressource en eau utilisée dans le cadre du projet

- ☐ Forage, puits (nappe d'eau)
- ☐ Eaux de surface type cours d'eau, plan d'eau (précisez le ou lesquels) :
- ☐ Réseau d'eau potable
- ☐ Autre (précisez) :

- Commune(s) et références cadastrales de la parcelle où est implanté le (les) site(s) de prélèvement :

- Code de la (des) masse(s) d'eau prélevée* :

- Dénomination de la (des) masse(s) d'eau prélevée* :

** Informations disponibles sur le site internet de l'Agence de l'Eau*

Il est rappelé que si le prélèvement s'effectue sur une masse d'eau en déséquilibre quantitatif, au moins la moitié des économies d'eau liées à l'amélioration de la performance de l'existant devront contribuer à la réduction effective du prélèvement dans le milieu (à l'échelle de l'exploitation).

4 - Situation au regard de la loi sur l'eau (la DDTM se réserve le droit de demander un justificatif à tout moment)

Concernant mon installation de prélèvement d'eau (ou mon projet), j'atteste sur l'honneur détenir :

- ☐ un arrêté d'autorisation « loi sur l'eau »
- ☐ un récépissé de déclaration « loi sur l'eau »
- ☐ une déclaration d'antériorité « loi sur l'eau » ou autre document de régularisation « loi sur l'eau »
  précisez :
- ☐ dans le cadre de mes prélèvements d'eau de surface, une autorisation loi sur l'eau via l'arrêté préfectoral délivré chaque année à l'association des irrigants du Nord Pas-de-Calais dont je fais parti.

Volume annuel de prélèvement d'eau autorisé : m3

Le cas échéant :

- ☐ je m'engage à prendre contact auprès du Service de l'Environnement de la DDTM 62 (ddtm-sde-pema@pas-de-calais.gouv.fr ou au tél : 03.21.50.30.18) pour vérifier les exigences réglementaires liées à mon installation et à prendre les mesures nécessaires pour les respecter (procédure de régularisation, de demande d'autorisation...). En effet, le demandeur porte la responsabilité d'être conforme à la réglementation environnementale.

5 - Moyen de comptage de la consommation d'eau

☐ Je dispose d'un moyen de comptage sur mon installation - joindre justificatif : copie de la dernière facture de la redevance pour prélèvement sur la ressource en eau adressée par l'Agence de l'eau au demandeur déposant ce formulaire, si le nombre de m3 prélevé et l'identification du point de prélèvement apparaissent (à défaut copie du dernier relevé de déclaration de prélèvement sur la ressource en eau envoyée à l'Agence de l'eau).

☐ Je ne suis pas soumis à redevance.

☐ Je vais être soumis à redevance (dans le cas d'un nouvel irrigant).

Pour ces deux conditions (pas de justificatif de redevance), joindre deux photos du compteur avec vos coordonnées affichées (1 photo du compteur en gros plan et 1 photo du compteur illustrant ce dernier en place sur l'installation de pompage) et :

Références du compteur :

Numéro de série du compteur : ……

Type de compteur (volumétrique, etc.) :…….

☐ Je ne dispose pas de moyen de comptage mais je m'engage à installer ce type d'équipement avant tout pompage.

Le compteur sera du type suivant (volumétrique, etc.) : ……

Date prévisionnelle d'installation : / /

6 – Liste des éléments caractérisant le projet d'investissement

Description du projet d'investissement			
Code matériel (F191 à F199) affichés pages 11 dans la décision INTV-SIIF-2023-68	Intitulé de l'investissement	Réduction de la consommation d'eau estimée grâce à l'utilisation du nouveau matériel (**en % de la consommation actuelle et en m3** ou en prévisionnel si démarrage de l'activité d'irrigation)	Commentaires, justification technique de l'économie d'eau réalisée, si besoin

7 – <u>Volumes d'eau consommés à l'échelle de l'exploitation (tous usages confondus)</u>

71. <u>Volume d'eau consommé sur l'exploitation ***avant la mise en œuvre du projet*** selon l'origine de la ressource</u> (pour tous les usages : lavage de matériel, pulvérisation, irrigation, abreuvement des animaux...)

- ☐ par forage, puits (nappe d'eau) : m^3/an et usages :……...
- ☐ avec des eaux de surface type cours d'eau, plan d'eau (précisez le ou lesquels) : m^3/an et usages :……
- ☐ réseau d'eau potable : m^3/an et usages :……...
- ☐ eau pluviale issue de : - ☐ toiture, m^3/an, précisez le type de bâtiments :
  - ☐ autre origine, m^3/an et usages :……...
- ☐ autre (précisez) : m^3/an et usages :……...

=> volume total : m^3/an

72. <u>Volume d'eau prévisionnel consommé sur l'exploitation ***après la mise en œuvre du projet*** selon l'origine de la ressource pour tous les usages comme pour le paragraphe 71</u> (mais en intégrant ici les économies d'eau attendues grâce au projet)

- ☐ par forage, puits (nappe d'eau) : m^3/an et usages :……...
- ☐ avec des eaux de surface type cours d'eau, plan d'eau (précisez le ou lesquels) : m^3/an et usages :……
- ☐ réseau d'eau potable : m^3/an et usages :……...
- ☐ eau pluviale issue de : - ☐ toiture, m^3/an, précisez le type de bâtiments :
  - ☐ autre origine, m^3/an et usages :……...
- ☐ autre (précisez) : m^3/an et usages :……...

=> volume total : m^3/an

Commentaires, justifications techniques de l'économie d'eau réalisée :

Je certifie que les renseignements figurant dans le présent formulaire sont sincères et véritables.

Fait à …....…....., le ____ / ____ /_____

Signature (de l'ensemble des associés dans le cas de forme sociétaire, avec noms et prénoms), précédée de la mention manuscrite « lu et approuvé » :

Pièces à fournir avec le formulaire :

1 - Copie des devis des investissements prévus (en français) non signé
Doivent figurer sur le devis, les intitulés + codes des investissements éligibles (F191 à F199) figurant dans l'annexe 1 de la décision FranceAgriMer INTV-SIIF-2023-68 et uniquement les matériels éligibles (ne pas faire figurer ce qui n'entre pas dans le dispositif d'aide).

2 - Registre Parcellaire graphique (RPG) avec représentation :
- **en hachures vertes les parcelles déjà irriguées** à l'heure actuelle et concernées par le projet d'investissement,
- **en hachures bleues les parcelles nouvellement irriguées** si évolution prévue,
- **en rouge, la localisation du ou des points de prélèvement** existants et/ou concernés par le projet d'investissement (indiquer s'il s'agit ou non d'un nouveau point de prélèvement) en précisant s'ils sont en eau superficielle ou souterraine (un prélèvement est considéré comme étant en eau superficielle s'il est fait dans un cours d'eau ou à proximité dans sa nappe d'accompagnement)

Merci de rappeler la légende explicitant ce qui est représenté.

3 - Copie de la dernière facture de la redevance pour prélèvement sur la ressource en eau adressée par l'Agence de l'eau au demandeur déposant ce formulaire, si le nombre de m3 prélevé et l'identification du point de prélèvement apparaissent et/ou du dernier relevé de déclaration de prélèvement sur la ressource en eau envoyée à l'Agence de l'eau (fournir le détail de la déclaration).

Il est rappelé que le financement qui pourrait être accordé au projet présenté ici, ne vaut pas autorisation vis-à-vis des exigences réglementaires environnementales qui lui sont liées. Il revient au demandeur de veiller à ce que le projet réponde à la réglementation en vigueur et notamment à celle portant sur la loi sur l'eau (voir paragraphe 4).

=> L'ensemble des documents est à expédier par voie postale à la DDTM du Pas-de-Calais (adresse indiquée en haut à droite de la 1ère page).